



Le futur projet associatif de l'Unapei 92

À la création de l'Unapei 92, début 2019, les associations partie à la fusion ont écrit le premier projet associatif de la nouvelle association, valable pour la période 2019-2021.

Pour 2022 à 2027, le Bureau a souhaité que le prochain projet soit construit en faisant participer salariés et familles adhérentes, et en impliquant les personnes accompagnées.

Par ailleurs, son contenu désormais enrichi de l'expérience de ces trois premières années intègre un plan d'actions pour les cinq ans à venir.

Le dossier du Petit Papillon vous présente la démarche et le projet de texte.

UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

Dans une première étape d'octobre 2021 à février 2022, sous l'impulsion de Catherine de Lafarge, administratrice référente, le Bureau a élaboré un pré-projet qui actualise et enrichit le texte précédent et élabore des engagements à cinq ans. Ce document socle a été validé par le Bureau du 1^{er} février et présenté au Conseil d'Administration du 3 février.

Depuis mars, une deuxième phase est consacrée au partage de ce document pour que toutes les parties concernées se l'approprient collectivement, fassent le lien avec les pratiques et les besoins du quotidien, repèrent ce qui pourrait venir le compléter.

DES ATELIERS-FAMILLES ANIMÉS ET CONSTRUCTIFS



En mars, se sont tenus deux ateliers-familles (l'un à l'ESAT de Garlande, l'autre à l'ESAT Yvonne Wendling), regroupant une quarantaine de parents des Hauts-de-Seine (adhérents, bénévoles et membres des CVS). Epaulés par deux intervenantes du CREAL, ils ont travaillé sur les thèmes du socle élaboré par le Bureau.

La question de l'autodétermination a été au cœur des débats, ainsi que celle du rôle des familles, et de leur participation aux décisions concernant leur enfant ou proche. La description des missions d'animation territoriale, de soutien aux familles, de représentation dans les instances, et de la vie fédérale a été jugée trop longue : les participants veulent un projet plus court et facile à mémoriser. Ils ont insisté sur la publicité à donner au texte, notamment quand les familles prennent contact avec les établissements : c'est dès ce moment là qu'il faut les inciter à adhérer. Les synthèses seront faites par le CREAL et communiquées aux participants, avant d'être intégrées dans la suite du processus.

CE QU'EST UN PROJET ASSOCIATIF

- Le **projet associatif** est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres d'une association telle que l'Unapei 92 et sur la manière dont ils veulent le faire, compte tenu de la situation actuelle de leur structure.
- Cela permet de donner du sens à ses actions, de formaliser sa raison d'agir et d'avoir une ligne directrice commune à l'ensemble de ses acteurs (personnes accueillies, salariés et familles adhérentes).
- À partir de valeurs exprimées, il se décline en objectifs ou missions autour d'un calendrier de travail partagé.
- Formaliser un projet associatif permet de partager ce qui contribue à l'identité de l'association, les axes d'actions futures et ainsi de disposer d'un document référence sur une période qui varie de deux à cinq ans.



LES GRANDES LIGNES DU DOCUMENT SOCLE

Le projet est structuré en quatre chapitres.



LE PREMIER est en quelque sorte la fiche d'identité de l'Association, son origine, ses composantes, ses implantations, son organisation et les enjeux qui sont les siens.



LE DEUXIÈME affirme son ADN : être au service des personnes en situation de handicap, dans toutes leurs diversités.

« L'Unapei 92 accompagne, avec des modalités différenciées, les personnes dans leur parcours de vie, de tous âges ayant des compétences et des besoins très divers et présentant une situation de handicap qui peut résulter principalement :

- d'une déficience intellectuelle,
- de Troubles du Neuro-développement, dont ceux du spectre de l'autisme,
- de troubles psychiques,
- d'un polyhandicap. »



UN TROISIÈME CHAPITRE a pour titre *Nos valeurs et nos ambitions*, et décline ce pour quoi l'Association milite :

- une société solidaire et inclusive,
- qui promeut et soutient l'autodétermination,
- reconnaît et conjugue les expertises familiales/professionnelles et celles des personnes en situation de handicap,
- participe à la construction d'une société plus inclusive et solidaire,
- en s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale,
- en développant les partenariats.



LE DERNIER CHAPITRE porte les missions de l'Unapei 92, en précisant à chaque fois ce qu'il en est aujourd'hui et les objectifs à 5 ans.

Ainsi, s'agissant de la mission de gestion de ses établissements et services, l'objectif à 5 ans met l'accent sur les solutions à rechercher pour les personnes en situation de handicap complexe.

Concernant les parcours singuliers, l'Unapei 92 s'engage à explorer de nouvelles modalités d'accompagnement dans chacun des domaines de vie : habitat, scolarité, travail, loisirs... par la conjugaison de diverses prestations en interne et en externe, et en particulier en intégrant le vieillissement des personnes accompagnées.

Autre volet des missions, la mise en œuvre et l'animation territoriale :

- mobiliser de nouveaux adhérents, des bénévoles,
- amplifier la coopération entre familles et professionnels,
- mieux défendre les personnes en situation de handicap en siégeant dans différentes instances, par exemple la MDPH,
- soutenir et conseiller les personnes en situation de handicap et les familles pour lutter contre l'isolement et promouvoir le lien social et la vie dans la ville.

Il s'agit enfin de fédérer les associations adhérentes, notamment en facilitant des projets communs innovants.

Pour en savoir plus ou recevoir le document socle, vous pouvez nous contacter sur

vie.asso@unapei92.fr



QUELLES SUITES POUR LE PROJET ASSOCIATIF ?

Quand il aura été enrichi, finalisé et adopté en Assemblée Générale, le Projet Associatif deviendra le document prospectif à partager par tous. Il fera donc l'objet d'une large communication auprès de toutes les familles, salariés et partenaires de l'Unapei92, ainsi qu'aux pouvoirs publics.

Il viendra renforcer le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) que l'Unapei92 va signer à la fin de l'année avec les autorités de tarification pour les cinq ans à venir.

Cinq ans, c'est long... Le Projet doit pouvoir évoluer, être complété, être décliné en plans d'actions et projets thématiques.

L'important est de fixer le cadre et de se projeter.